

Collaborez avec vos équipes en toute sérénité

Vous avez des questions concernant des autorisations, un litige en lien avec des biens immobiliers servant à l'entreprise ou des soucis en raison d'une violation de la protection des données? Le module «Collaboratrices et collaborateurs» vous aide à surmonter les incertitudes et les soucis juridiques en lien avec vos salariées et salariés et à répondre aux questions et aux cas juridiques. Il peut être souscrit en complément du module de base «Vie quotidienne de l'entreprise» et combiné à d'autres modules.

Quels sont les cas assurés?	Exemples
Droit du travail Questions juridiques et litiges en tant qu'employeur en rapport avec: <ul style="list-style-type: none">vos employés et employéesle personnel loué et les entreprises de location de servicesdes commissions professionnelles selon les conventions collectives de travail (CCT)la violation des conditions de travail et de salaire minimales et la responsabilité de l'entrepreneur contractant pour les sous-traitants (loi sur les travailleurs détachés)vos défense lors d'une procédure pénale ou administrativele non-renouvellement de permis de séjour d'employés ou d'employéesdes procédures pénales et des procédures administratives connexes concernant les permis de travail d'employés ou d'employéesdes assurances privées et des assurances sociales suisses ainsi que d'autres assurances suisses de droit public comme les caisses de pension	<p>Une de vos collaboratrices a démissionné. Après son départ, elle demande que lui soit versée une somme importante au titre de salaires et d'heures supplémentaires qui lui seraient encore dus.</p> <p>Vous faites l'objet d'une sanction en raison de documents de salaire prétendument incomplets lors du détachement d'un collaborateur à l'étranger.</p> <p>Une collaboratrice doit répondre devant les autorités pénales d'un manquement sur son lieu de travail.</p> <p>Contre toute attente, le permis de séjour d'un collaborateur de longue date n'est pas renouvelé.</p> <p>Une collaboratrice se voit retirer son permis de travail de manière inattendue.</p> <p>Après un accident du travail, l'assurance-accidents cesse de verser ses prestations au bout de six mois, bien que l'incapacité de travail perdure.</p>

Bon à savoir

Vous bénéficiez d'un coaching neutre et non juridique dispensé par AXA WeCare. Son objectif est la prévention des conflits avec les membres du personnel.

**Votre service juridique, toujours à vos côtés**

Conseils juridiques gratuits assortis de check-lists et de modèles ou générateur gratuit de certificats de travail sur MyRight: nos services simplifient votre quotidien professionnel. En outre, vous bénéficiez de notre réseau d'avocates et d'avocats et pouvez compter sur un partenaire solide à vos côtés.